La Défense, le 1er juin 2026

Réf : 074-2026 D

Monsieur le Directeur Général,

À la suite du sondage réalisé en 2025 auprès de près de 350 commissaires de police sur les conditions d'accompagnement à la mobilité, je vous avais transmis, au mois de juillet dernier, vingt-deux propositions destinées à améliorer concrètement cet accompagnement tout au long du parcours professionnel des commissaires.

À ce jour, nous n'avons malheureusement pas eu de retour sur ces propositions.

Ce sujet constitue pourtant une préoccupation importante pour la direction générale de la Police nationale, mais également, bien sûr, pour les commissaires eux-mêmes. Le sondage réalisé met en évidence un constat largement partagé : l'extrême faiblesse de l'accompagnement assuré par l'administration lors des mobilités.

Les collègues dénoncent notamment :

- le coût financier important qu'ils doivent personnellement supporter, en particulier en matière de déménagement ;
- les difficultés liées à la perte d'emploi du conjoint lors des changements d'affectation ;
- ainsi que les conséquences familiales, matérielles et organisationnelles induites par ces mobilités parfois fréquentes.

Ces difficultés pèsent directement sur l'attractivité du corps et les conditions d'exercice des responsabilités confiées aux commissaires.

Tour Gambetta – 1 & 2 square Henri Régnault – Apt 163 – 92400 COURBEVOIE LA DEFENSE 6
Téléphone : 01.49.67.02.40 [41] - Site : www.le-scpn.fr - mail : secretariat@le-scpn.fr
Affilié à la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur – UNSA.

Le Syndicat des commissaires de la Police nationale demeure naturellement pleinement disposé à travailler sur ces sujets avec la DRHFS afin d'aboutir à des avancées concrètes et opérationnelles.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de ma haute considération.

Le secrétaire Général



Frédéric LAUZE

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Monsieur Louis LAUGIER
Directeur Général de la Police Nationale
11 rue des saussaies
75008 PARIS

Analyse des résultats du sondage SCPN sur la mobilité et propositions – Juillet 2025

« *Un véritable bouleversement, dans lequel nous sommes seuls* » (un sondé le 05/06)

LE SONDAGE :

Il a été adressé par mail à tout le CCD en juin 2025 et a recueilli 333 réponses, dont 300 dans les deux premières semaines.

A titre de comparaison, le sondage sur « Vos attentes sur la nouvelle équipe SG » avait reçu 349 réponses, celui sur la réforme de la PN, 110… : la thématique de l'accompagnement de la mobilité mobilise donc très fortement le corps des commissaires.

LES CONSTATS :

Globalement, on relève une extrême faiblesse de l'accompagnement de la mobilité par l'institution.

La très grande majorité des réponses mettent en avant un appauvrissement, financier mais aussi familial et moral lié à la mobilité : coûts financiers importants à supporter, surcroît de stress et de fatigue, , célibat géographique ou perte de travail du conjoint, absence de facilitation des démarches du quotidien (garde/scolarité des enfants ; carnet d'adresse médical…).

Dans le détail on relève :

Sur la décision de mutation :

1) Des délais bien trop courts entre le choix du candidat et sa date de prise de poste effective.
2) Un calendrier qui ne s'adapte pas à la vie familiale, là où la GN anticipe bien plus et permet aux agents de s'organiser (délai de plusieurs mois entre la décision et la prise de poste ; dates d'affectation calquées sur les rentrées scolaires…)

Sur l'aide à la recherche de logement :

1) Un dispositif qui gagnerait à faire l'objet d'une publicité plus soutenue
2) Une appréciation contrastée des services Muter/Loger : la moitié des sondés en ont été satisfaits, l'autre moitié fait état soit de délais trop courts, soit d'absence de plus-value ou de respect des critères donnés (secteur, surface, loyer…)

Sur la prise en charge du déménagement : un dispositif à revoir intégralement :

1) Le cubage est sous-estimé (ex : 23 m3 pour un couple et trois enfants), les plafonds déconnectés des prix réels
2) Des règles incompréhensibles s'appliquent pour réduire au maximum la prise en charge financière : pas de concubinage possible pour prendre en compte le conjoint (PACS ou mariage obligatoire), réduction de la prise en charge en fonction du revenu du conjoint…
3) Conséquence : **à 10 exceptions près, tous les sondés indiquent que le déménagement a été pris en charge à hauteur de 50 à 70% par l'administration. Le coût payé personnellement par un commissaire est en moyenne de 2500 euros par déménagement, avec des variations allant de 500 à 5000 euros !**
4) Remboursement des frais avancés bien trop longue (plusieurs mois), exigeant de facto une solide trésorerie du commissaire muté
5) Absence d'ASA pour préparer (visites, démarches administratives…) puis réaliser le déménagement : les commissaires prennent sur leurs congés classiques

Sur l'accompagnement familial :

1) **Absence complète de dispositif d'aide à la garde et à la scolarité des enfants**
2) **Absence complète d'aide à la recherche d'emploi pour le conjoint :**
   - Pour les fonctionnaires MI : un sondé sur deux concerné relève des difficultés à faire suivre son conjoint (actif ou administratif), et/ou un net frein à sa carrière (poste occupé/déroulement de carrière) lié à la succession de changements de poste
   - Pour les salariés du privé : à quelques exceptions près (conjoints travaillant en libéral), les commissaires relèvent de lourdes difficultés à retrouver un emploi pour leur conjoint, correspondant à leurs compétences et à leur expérience
3) **Conséquence : pour la moitié des sondés, le « choix » du célibat géographique (avec les difficultés familiales liées à l'éloignement), pour l'autre, une perte de revenus pour le conjoint peinant à retrouver un emploi, et/ou le sacrifice de la carrière du conjoint au profit de celle du commissaire.**

LES PROPOSITIONS

Sur la décision de mutation :

- **Anticiper bien en amont les dates de mutation** ; faire de la prise de poste autour de la rentrée scolaire de septembre la règle et des affectations en cours d'année l'exception (modèle GN)

SYNDICAT DES COMMISSAIRES DE LA POLICE NATIONALE

Sur l'aide à la recherche de logement :

- Etendre le dispositif Muter/Loger, ou un équivalent, pour l'outre-mer
- Rendre l'administration destinataire des questionnaires de satisfaction (actuellement envoyés à Muter/Loger) pour identifier les zones dans lesquelles le service n'apparaît pas satisfaisant
- **Prévoir des congés dédiés aux visites/signatures de bail/démarches administratives personnelles**, ainsi que la prise en charge intégrale des frais qui y sont liés (déplacement, nuitées…) (cf GN)
- **Prévoir des congés pour la réalisation du déménagement et l'installation** dans le nouveau logement (cf GN)
- Prévoir, avec les Préfectures et/ou les collectivités locales, en cas de mutation rapide ou dans les secteurs tendus en matière immobilière, des **logements temporaires en attendant de trouver un logement définitif**

Sur la prise en charge financière :

- **Revoir les critères de cubage et de composition familiale** : prendre en compte toute la famille, ainsi que l'âge de l'agent (le volume à déménager n'est pas le même à 25 ou à 50 ans)
- **Passer un marché MI/ société(s) de déménagement, incluant le financement du déménagement par l'administration**, évitant de la sorte la recherche fastidieuse de déménageur, ainsi que le paiement de sommes non prises en charge et les avances de frais
- A défaut, demander à l'agent de faire établir 3 devis, l'administration choisissant celui qu'elle souhaite et réglant directement et intégralement le déménagement auprès de la société retenue
- **Instaurer une « prime de rideaux » à l'instar de la GN**, prenant en charge les coûts annexes de la mobilité : rafraîchissement des logements, financement de meubles adaptés au nouveau logement, prise en charge des frais de clôture/réouverture d'abonnements divers (électricité, chauffage, eau, internet…)
- Prise en charge par l'administration du double loyer en cas de mutation dans un délai de moins de deux mois

Il n'est pas acceptable d'exiger des commissaires de la mobilité et que la déclinaison de celle-ci entraîne un coût financier personnel !

Sur l'accompagnement familial :

- Créer un réseau de correspondants (PMI, collectivités locales, Education nationale) permettant de **faciliter les démarches d'inscription en crèche, écoles, collèges et lycées, recrutement de gardes d'enfants**

- **Pour les conjoints fonctionnaires de police, actifs ou administratifs : faciliter le suivi du conjoint**, s'engager à créer si besoin un poste en surnuméraire, établir un calendrier clair et lisible
- Pour les conjoints des autres fonctions publiques : faciliter le recrutement dans des délais raisonnables et sur des postes équivalents en faisant valoir la mobilité obligatoire dans le CCD
- Pour les conjoints travaillant dans le privé : nouer un partenariat avec des cabinets de recrutement polyvalents, financés par l'administration (NB : Muter/Loger propose ce service à des entreprises)
- **Créer, en s'inspirant des Antennes Mobilité Défense du MinArm, des partenariats avec des entreprises locales pour aider la recherche d'emploi et le recrutement des conjoints**
- **Nouer un accord avec le conseil de l'ordre des médecins, permettant de faciliter l'intégration de la patientèle pour le commissaire et sa famille** dans les zones médicales tendues, a minima pour les spécialités les plus courantes (médecin généraliste, pédiatre, dentiste, ophtalmologiste…)

Propositions complémentaires :

- Créer un guichet unique pour l'accompagnement à la mobilité : prenant en charge la logistique, mettant en lien avec d'autres interlocuteurs ce qui ne peut être fait par l'administration
- Remplacer les NAS par des ICL, en commençant par les zones tendues (secteurs touristiques/présentant un coût immobilier bien supérieur à la moyenne ; ex. : Alpes maritimes)
- A défaut, assouplir les critères bien trop restrictifs et contraignants d'éligibilité des logements à la NAS, et s'acquitter des loyers plus rapidement auprès des propriétaires (refus réguliers de bail NAS en raison des délais de paiement de l'administration).

SCPN
SYNDICAT DES COMMISSAIRES
DE LA POLICE NATIONALE